

14-23

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice :	12	-	Présents :	07	-	Votants :	12
------------------------------	----	---	-------------------	----	---	------------------	----

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 mars 2023

Date de convocation	Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
20 mars 2023	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
Date d'affichage	séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.
20 mars 2023	

L'an deux mille vingt trois, le 31 mars, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Sébastien GADOT, M. Azzedine AZZOU, Mme Armelle LE GAL, Mme Pamela GRIDEL.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Christelle PERRIN (donne procuration à M. Azzedine AZZOU), M. Jean-Pierre SCHWARTZ (donne procuration à M. Pascal GALLIOT), Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. Sébastien GADOT), M. Fabien BARI (donne procuration à Mme Pamela GRIDEL), Mme Patricia FALLENOT (donne procuration à Mme Joëlle TSCHUDI).

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT.

VOTE POUR L'ACQUISITION D'UNE PORTION DES 2 PARCELLES SECTION AC 489 ET AC 493 Délibération N°14-23
--

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet « BADEVEL Living Lab Badevel H2-Bois » et énonce que ce projet labellisé dans le cadre de l'AMI Démonstrateur de Ville Durable prévoit l'aménagement d'un éco-lotissement sur la parcelle AC 367 et nécessite et de réaliser un accès routier vers la rue des cités. Afin de réaliser cet accès permettant le passage des véhicules légers et bennes à ordures, il est nécessaire d'acquérir une bande de 6 mètres large au sud de la parcelle AC 367.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire a déjà validé le principe de cette vente au tarif du marché, charge à la commune de prendre en charge les frais d'arpentage et de géomètre relatif à cette opération d'acquisition.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mandater l'Etablissement Public Foncier (EPF) afin de pouvoir organiser au bénéfice de la commune l'acquisition d'une bande de 6 m de large au sud de la parcelle AC 489 et AC 493, afin que la commune puisse en faire l'acquisition dans les meilleures conditions possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **VOTE** l'acquisition de 2 parcelles référencées SECTION AC 489 ET AC 493,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 31 mars 2023 et publication ou notification le 31 mars 2023

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE BADEFRET' with the number '25490' at the bottom. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.

Samuel GOMES